Centre intégré de santé et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest

Guide de collaboration entre les sages-femmes et les infirmières en périnatalité et petite enfance

Octobre 2026

Québec

Remerciements

Ce document de référence n'aurait pu voir le jour sans la précieuse implication et la participation de Patricia Quirion, Cheffe de programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile, Cynthia Perreault, Cheffe de département des sages-femmes, Lise Gendron et Émilie Ouellette, Infirmières en périnatalité et petite enfance, au programme Avis de grossesse, Jessica Dupuis-Gagné, infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat (ICASI) du secteur jardin Roussillon, Nathalie Sauvé, ICASI du secteur Vaudreuil-Soulanges, Sandra Tessier, ICASI des secteurs du Suroît et du Haut-St-Laurent, Océane Mesinele, Marie-Michèle Myre, Elizabeth Parent, Geneviève Poirier et Mahoutin Marlène Yonlonfoun, sages-femmes des services de sage-femme de la Vallée au sein de la Direction des Programmes Jeunesses et Activités de Santé Publique. À tous, nous leur adressons nos remerciements pour leur contribution au développement des meilleures pratiques.

Les personnes ayant participé à l'élaboration de ce document sont identifiées dans la dernière section « Historique ».

© Santé Québec Montérégie-Ouest, **26 octobre 2026.**
Reproduction autorisée avec mention de la source.

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS ET DES ACRONYMES....4

LEXIQUE....5

INTRODUCTION....6

1. CHAMPS D'APPLICATION....6

2. OBJECTIFS....7

3. MODALITES....7

4. INTERVENANTS CONCERNES....9

5. ROLES ET RESPONSABILITES....9

6. RESSOURCES NECESSAIRES....11

7. CONCLUSION....11

8. REFERENCES....12

Liste des abréviations et des acronymes

MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
INF	Infirmière en périnatalité et petite enfance
IAB	Initiative ami des bébés
OLO	Programme Œuf-Lait-Orange
CDSF	Cheffe de département des sages-femmes
PPSPI	Programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile
SF	Sage-femme
SSFV	Services de sage-femme de la Vallée
SIPPE	Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance

Lexique

Collaboration interprofessionnelle	Processus par lequel des professionnels de différentes disciplines développent et réfléchissent sur des modalités de pratique qui permettent de répondre de façon cohérente et intégrée aux besoins de la personne, de ses proches et de la communauté et partenariat entre une équipe de professionnels et une personne, ses proches et la communauté, dans une approche participative, de collaboration et de coordination en vue d'une prise de décision partagée concernant l'atteinte de résultats optimaux en matière de santé et de services sociaux (RCPI).
Ma Grossesse	Service provincial incluant un formulaire d'avis de grossesse en ligne et un référencement des femmes enceintes vers les services.
Nouveau-né	Bébé de la naissance à six (6) semaines de vie
Nourrisson	Bébé entre six (6) semaines de vie et vingt-quatre (24) mois
Périnatalité	Période débutant par le début de la grossesse, autour de l'accouchement et jusqu'à six semaines postnatales pour la mère et le bébé
Soutien périnatal	Préparation à la naissance et possibilité d'accompagnement à la naissance ou service de relevailles.

Introduction

L'arrivée des services de sage-femme dans la région de la Montérégie-Ouest est l'occasion de développer des collaborations constructives sur du long terme, afin d'offrir les meilleurs services possibles à la population du territoire. Les infirmières en périnatalité et petite enfance et les sages-femmes peuvent travailler en complémentarité à plusieurs égards, améliorant l'accès aux soins à la clientèle. Leurs pratiques sont basées sur des valeurs communes :

- La grossesse, l'accouchement et l'allaitement sont des processus physiologiques naturels et porteurs de sens dans la vie des femmes;
- La parentalité constitue une réalité multidimensionnelle;
- Les parents sont compétents;
- La qualité de la relation d'attachement à l'enfant constitue un élément fondamental pour son développement social, affectif et cognitif;
- L'humanité, la prévention et la sécurité dans les soins.
 (Source : Politique de périnatalité, 2008)

Le contexte de mise en place d'un nouveau service de sage-femme favorise la collaboration interprofessionnelle. Le petit nombre de sages-femmes pour couvrir l'ensemble du territoire de la Montérégie-Ouest demande de la flexibilité et des ajustements. D'autre part, le rythme de déploiement des services permet aux sages-femmes d'offrir un certain soutien aux équipes en périnatalité et petite enfance pour des visites à domicile, et la prescription de certains médicaments à la clientèle.

Du côté des infirmières en périnatalité et petite enfance, elles peuvent :

- Contribuer au référencement aux services de sage-femme par la plateforme avis de grossesse
- Contribuer au suivi de la clientèle sage-femme lorsque celle-ci est impliquée dans les programmes de soutien tel que SIPPE ou OLO.
- Offrir du soutien en effectuant des visites postnatales et du soutien à l'allaitement maternel.

 En plus d'améliorer l'accès aux services de sages-femmes dans les régions, la collaboration sage-femme/infirmière en périnatalité et petite enfance favorise le partage des savoir-faire et contribue à renforcer une organisation des services fondée sur la physiologie.

 La collaboration entre les sages-femmes et les infirmières en périnatalité et petite enfance est une occasion idéale de marier les compétences des deux professions dans un souci d'efficience et de solutions, encourageant une meilleure connaissance mutuelle et une offre de service adaptée à la demande des femmes.

Les services de sages-femmes et les services en périnatalité 0-5 ans se rejoignent de plusieurs manières et leurs offres de service sont complémentaires. Le présent document vise à décrire les collaborations envisagées et la manière dont celles-ci s'articulent.

1. Champs d'application

Le champ d'application du présent guide fait référence à la période périnatale, du début de la grossesse, jusqu'à 6 semaines postnatales, moment où le suivi sage-femme se termine. Il englobe l'ensemble des soins offerts durant cette période par l'une ou l'autre des professionnelles.

- Champ d'exercice des sages-femmes
- Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer

2. Objectifs

Offrir un guide de collaboration entre les infirmières en périnatalité et petite enfance et les sages-femmes. Cet outil vise à rendre plus fluides les collaborations et faciliter la communication entre les professionnelles.

3. Modalités

Ma Grossesse

Le service Ma grossesse se veut la porte d'entrée qui permet aux personnes enceintes qui vivent au Québec d'accéder à l'information et aux professionnels dont elles ont besoin durant leur grossesse dès le premier trimestre. Le service contribue à faire connaître les ressources du milieu communautaire. Divers liens sont prévus entre le service de sage-femme et le service de Ma Grossesse.

a) Lien direct entre le formulaire d'inscription aux services de sage-femme et le site Ma Grossesse. Sur la page internet des services de sage-femme, on retrouve un onglet « Ma grossesse » qui mène directement au site de ce service. D'autre part, lorsqu'une femme s'inscrit pour un suivi sage-femme sur le portail santé Montérégie, une fois le formulaire complété, un message de remerciement s'affiche, invitant à s'inscrire à « Ma grossesse » ainsi qu'un lien cliquable pour le faire.

b) L'agente administrative des services de sage-femme demande aux usagères lors de leur premier rendez-vous si elles sont inscrites au service Ma Grossesse. Elle les invite à le faire si ce n'est déjà fait.

c) La sage-femme valide l'inscription à « Ma grossesse ». Dans certains cas, elle guide la femme en privé lors du rendez-vous pour que celle-ci s'inscrive au service.

d) L'intervenant du service de Ma Grossesse présente à chaque femme qu'elle contacte les différentes options de suivi de grossesse disponible dans la région (médecin omnipraticien, sage-femme, infirmière praticienne spécialisée, obstétricien-gynécologue). Elle explique la distinction entre les services offerts, oriente les femmes selon leurs valeurs et leurs intérêts.

e) Lorsqu'une femme démontre un intérêt pour un suivi sage-femme, l'intervenante du service Ma Grossesse la dirige soit vers le formulaire d'inscription en ligne, soit vers les services via le numéro de téléphone afin qu'elle obtienne de l'assistance pour compléter le formulaire.

f) Afin d'assurer une information adéquate quant aux services de sage-femme, les intervenants de Ma Grossesse assistent à une rencontre d'information, visitent les locaux et ont l'opportunité de contacter la cheffe de département des sages-femmes (CDSF) directement au besoin.

Les cours prénataux

Il y a une refonte des cours prénataux en lien avec le nouveau cadre de référence des rencontres prénatales au niveau provincial. Les divers acteurs seront impliqués dans l'offre de services.

Les programmes SIPPE et OLO

a) Référence des services de sage-femme vers le programme SIPPE-OLO.
 i. La sage-femme qui a une personne qui répond aux critères des programmes SIPPE ou OLO
 i. Valide si la personne est inscrite au service Ma Grossesse
 ii. Si elle n'est pas inscrite, l'inscrit via le site Web. Par la suite, la sage-femme laisse un message à avis de grossesse par courriel pour les aviser de ne pas contacter l'usagère de la diriger pour une demande de suivi SIPPE ou OLO dans son secteur.
 iii. Si elle est inscrite à « avis de grossesse », la sage-femme réfère directement par WebFax dans le secteur de l'usagère.
 iv. L'ICASI du secteur de la personne (Jardins-Roussillon, Haut-St-Laurent, Suroît, Vaudreuil-Soulanges) réfère celle-ci à une intervenante, qui la contactera pour une ouverture de dossier et un suivi.

b) Référence d'une usagère SIPPE ou OLO aux services de sage-femme : Les services de sage-femme priorisent la clientèle vulnérable. Une intervenante qui souhaite référer une usagère envoie la référence directement par courriel à l'adresse **inscription_sage-femme.cisssmo16@ssss.gouv.qc.ca**. La cheffe de département des sages-femmes contactera l'usagère pour valider son admissibilité. Si l'usagère est admissible elle sera référée à une sage-femme. En cas de non admissibilité, une référence à un médecin sera effectuée.

c) Organisation du suivi conjoint : Les infirmières en périnatalité et petite enfance offrent de la préparation à la naissance et à l'allaitement. Les sages-femmes et les infirmières en périnatalité et petite enfance travailleront de concert auprès de cette clientèle. Éléments envisagés :

 i. Au moins une rencontre commune au domicile (1er choix) ou au bureau des sages-femmes.
 ii. Participation de la sage-femme au plan d'intervention et aux réunions SIPPE lorsque la personne est suivie par une sage-femme

d) Lors d'un suivi sage-femme auprès d'une usagère SIPPE-OLO, deux demandes de services distinctes doivent être faites car il s'agit de deux services distincts. De même, il faut être prudent au moment de la fin du suivi sage-femme, il ne faut PAS fermer la fiche périnatale, car cela fermerait les deux suivis. À la fin du suivi, la sage-femme doit fermer UNIQUEMENT son assignation et non la fiche périnatale. La fiche périnatale sera fermée par la dernière personne impliquée au dossier.

 Dans le cas où une sage-femme vient sporadiquement dans un suivi SIPPE-OLO, elle s'assignera dans le sous-programme 50335 — Service OLO. L'agente administrative des services de sage-femme peut s'occuper d'ouvrir l'assignation. La sage-femme ira documenter ses interventions dans son assignation.

e) Distribution des rencontres en prénatal selon l'intensité requise. Organisation du postnatal à ajuster au cas par cas.

L'appel de l'infirmière en périnatalité et petite enfance en postnatal

a) Lorsqu'une usagère est suivie par l'équipe de sages-femmes, celle-ci assume la responsabilité clinique du suivi postnatal. Par conséquent, l'appel de l'infirmière en périnatalité et petite enfance se concentre sur la présentation des services du CLSC et des ressources disponibles en postnatal. Si la femme a des questions cliniques, l'infirmière en périnatalité et petite enfance la réfère à sa sage-femme. L'infirmière en périnatalité et petite enfance peut contacter la sage-femme si elle a une préoccupation particulière au sujet d'une femme ou d'une famille.

Le soutien à l'allaitement

a) Soutien des infirmières en périnatalité et petite enfance à l'équipe sage-femme : Pour une clientèle qui requiert un suivi d'allaitement serré, ou qui bénéficierait des cliniques du nourrisson, les infirmières en périnatalité et petite enfance peuvent offrir ce soutien supplémentaire sur demande. Suivi par l'équipe du CLSC pour de la clientèle éloignée à la demande de la sage-femme.
b) Soutien des sages-femmes aux équipes infirmières en périnatalité et petite enfance : Les sages-femmes pourraient participer aux cliniques du nourrisson ou faire une visite de suivi d'allaitement qui présente des difficultés.
c) La sage-femme est habileté à prescrire de la dompéridone afin d'augmenter la production de lait ou des antibiotiques pour traiter une mastite. Ces services sont disponibles au cours des 6 premières semaines postnatales.

Le soutien pour le suivi postnatal

a) Les infirmières en périnatalité et petite enfance en périnatalité et petite enfance peuvent ponctuellement effectuer un suivi postnatal pour l'équipe de sages-femmes dans un cas de découverture (sages-femmes dans un accouchement, journée maladie, usagère éloignée)
b) Les sages-femmes peuvent venir en soutien aux équipes d'infirmières en périnatalité et petite enfance pour offrir des visites postnatales ponctuelles.

Le suivi du nourrisson

a) Toutes les familles n'ont pas accès à un médecin de famille. Un projet est en cours sur le territoire de Jardins-Roussillon, les infirmières en périnatalité et petite enfance ont une organisation des services afin d'assurer le suivi des bébés sans suivi médical dans les premiers mois de vie. Les sages-femmes peuvent transférer les bébés de ce territoire aux équipes infirmières en périnatalité et petite enfance pour ces suivis. Envoyer les demandes par webfax à l'accueil petite enfance du secteur de la famille.

La vaccination

a) En cours de grossesse, les sages-femmes amorcent la discussion sur la vaccination. Les sages-femmes réfèrent la clientèle vers le CLSC pour la vaccination à travers Clic-Santé.

4. Intervenants concernés

- Agente administrative des services de sage-femme
- Infirmière en périnatalité et petite enfance responsable du programme « Ma Grossesse »
- Sages-femmes
- Infirmières en périnatalité et petite enfance
- Cheffe de département des sages-femmes (CDSF)
- Chef de programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile

5. Rôles et responsabilités

Agente administrative des services de sage-femme

- Recevoir les demandes de service
- Valider l'inscription de la clientèle au service « Ma Grossesse »
- Communiquer à la CDSF les demandes de services reçues des infirmières en périnatalité et petite enfance et de la cheffe de programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile

Infirmière en périnatalité et petite enfance responsable du programme Ma Grossesse

- Informer les femmes qui ont recours à Ma Grossesse des services disponibles dans la région, incluant les services de sage-femme
- Référer les femmes aux programmes SIPPE et OLO lorsque requis
- Référer les femmes aux ressources de la région
- Référer les usagères qui le demandent aux services de sage-femme

Sages-femmes

- Prendre en charge les suivis attribués par la CDSF ;
- Valider l'inscription au service Ma Grossesse
- Référer les usagères vulnérables aux services SIPPE et OLO selon les critères en vigueur ;
- Rencontres prénatales dans le cadre du programme SIPPE en prénatal
- Effectuer les visites postnatales attribuées à la demande d'une infirmière en périnatalité et petite enfance ;
- Participer à une clinique du nourrisson selon les modalités de collaboration prévues à cet effet et les limites de la pratique ;
- Participer à des rencontres prénatales
- Évaluer une usagère avec des difficultés d'allaitement, selon la référence de l'équipe de périnatalité.
- Prescrire des médicaments selon son jugement clinique ;
- Effectuer le suivi requis pour des difficultés d'allaitement.

Infirmières en périnatalité et petite enfance

- Référer les usagères vulnérables qui le souhaitent aux services de sage-femme ;
- Prendre en charge des usagères de sages-femmes admissibles aux programmes SIPPE et OLO
- Effectuer un suivi postnatal à la demande d'une sage-femme. Les rencontres ont lieu au CLSC ou au domicile des usagères selon l'organisation du travail.
- Recevoir des usagères de sages-femmes dans les cliniques du nourrisson
- Prendre en charge le suivi de nourrissons référés par les sages-femmes à compter de 6 semaines postnatales dans les secteurs où le service est offert.

Cheffe de département des sages-femmes (CDSF)

- Effectuer l'attribution des usagères référées par les infirmières en périnatalité et petite enfance et le service « Ma Grossesse »
- Faire un suivi statistique des usagères des services de sage-femme inscrites à « MaGrossesse »
- Faire un suivi des références des sages-femmes aux programmes SIPPE et OLO
- Effectuer des suivis périodiques auprès des sages-femmes pour valider l'état de la collaboration entre les infirmières en périnatalité et petite enfance et les sages-femmes
- Rencontrer la Cheffe de programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile pour valider l'état des collaborations et effectuer les ajustements requis au bon déroulement de celles-ci.

Chef de programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile (Chef PPSPI)

- Effectuer le suivi de la collaboration entre les services de sage-femme et le service « MaGrossesse »
- Effectuer le suivi auprès des infirmières en périnatalité et petite enfance concernant les références aux services de sage-femme
- Effectuer le suivi des références reçues des services de sage-femme pour les programmes SIPPE et OLO
- Effectuer des suivis périodiques auprès des infirmières en périnatalité et petite enfance pour valider l'état de la collaboration entre les infirmières en périnatalité et petite enfance et les sages-femmes
- Rencontrer la cheffe de département des sages-femmes pour valider l'état des collaborations et effectuer les ajustements requis au bon déroulement de celles-ci.

6. Ressources nécessaires

Moyens de communication

L'infirmière en périnatalité et petite enfance du programme Ma Grossesse réfère les usagères directement à l'inscription via le formulaire des services de sage-femme. En cas de doute, elle peut valider des informations auprès de l'agente administrative des services de sage-femme ou auprès de la cheffe de département des sages-femmes (CDSF). Pour ce faire, elle a accès aux numéros directs de l'agente administrative et de la CDSF. Elle a aussi accès au numéro de cellulaire de la CDSF.

Les infirmières en périnatalité et petite enfance et les sages-femmes, pour plus de flexibilité, doivent pouvoir communiquer directement entre elles. Pour une nouvelle demande de service, les infirmières en périnatalité et petite enfance communiquent avec l'agente administrative des services de sage-femme. La CDSF attribuera le suivi à une sage-femme de l'équipe. Les infirmières en périnatalité et petite enfance auront aussi accès à l'horaire de garde et aux numéros de cellulaire des sages-femmes pour se coordonner entre elles par la suite. Les sages-femmes ont accès à l'accueil, petite enfance de Vaudreuil et Jardin Roussillon. Elles peuvent rejoindre l'ICASI pour le Haut-St-Laurent et le Suroît.

Elles peuvent ainsi coordonner du soutien directement entre elles, tout en informant la Cheffe de département des sages-femmes et la Cheffe de programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile.

La Cheffe de département des sages-femmes et la Cheffe de programmes, promotion et prévention en santé périnatale et infantile ont plusieurs moyens de communiquer directement : courriel, teams et cellulaires respectifs.

Mise en commun des outils de travail

Lors de visites pour de la clientèle commune, le logiciel utilisé pour les notes sera le même. L'outil de notes partagées sera celui en vigueur au moment de la note. Afin d'effectuer un transfert d'information entre les deux services, un appel sera fait entre professionnelles ainsi qu'une note dans le I-CLSC par les infirmières en périnatalité et petite enfance et dans le MYLE par les sages-femmes.

7. Conclusion

Les sages-femmes et les infirmières en périnatalité et petite enfance partagent des valeurs et des visions de la grossesse, de l'accouchement et de la parentalité. Le fait de mettre à profit ces similitudes dans le meilleur intérêt de la clientèle a le potentiel de développer des dynamiques riches et de créer des ponts durables entre les deux professions. La création de relations de confiance mutuelles permet d'assurer une meilleure continuité dans les services offerts aux familles.

8. Références

Ministère de la Santé et des Services sociaux, *Politique de périnatalité 2008-2018 : un projet porteur de vie,* 2008, http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-918-01.pdf

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale. (2023). Adapté de Careau, E., Brière, N., Houle, N., Dumont, S., Maziade, J., Paré, L., Desaulniers, M. Museux, A.-C. (2014 et rev. 2018). *Continuum des pratiques de collaboration interprofessionnelle en santé et services sociaux — Schéma*. Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux (RCPI). Université Laval et CSSS de la Vieille-Capitale Réseau de collaboration sur les pratiques interprofessionnelles en santé et services sociaux, Outil réflexif — Pratiques de CIP

Légis Québec, chapitre I-8, r. 9, *Code de déontologie des infirmières et infirmiers*, à jour le 15 mars 2025.

Centre Intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches, Direction des programmes jeunesse, *Collaboration entre infirmières et sages-femmes, Modèle de collaboration entre les infirmières et les sages-femmes lors de l'accouchement en centre hospitalier*, 2020, 20 pages.

Site Ma Grossesse : Service de soutien Ma grossesse | Gouvernement du Québec (quebec.ca)

Processus d'élaboration		
Rédigé par	Cynthia Perreault, Cheffe de département des sages-femmes	2025-05-15
Consultation(s)	Patricia Quirion, Cheffe de programmes promotion et prévention en santé périnatale et infantile	2025-05-15
	Océane Mesinele, sage-femme	2025-05-16
	Marie-Michèle Myre, sage-femme	2025-05-16
	Elizabeth Parent, sage-femme	2025-05-16
	Geneviève Poirier, sage-femme	2025-05-16
	Marlène Yonlonfoun, sage-femme	2025-05-16
	Jessica Dupuis-Gagné, infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat secteur Jardin-Roussillon	2025-06-02
	Nathalie Sauvé, infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat, secteur Vaudreuil-Soulanges	2025-06-02
	Sandra Tessier, infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat secteur Suroît et Haut-St-Laurent	2025-06-02
	Dre Josée Hébert, directrice médicale et des services professionnels ajointe	2026-07-17

Instance(s) de consultation		
Instance(s) consultative(s)	Conseil des infirmiers et infirmières	2024-11-21

Historique du document		
Approuvé par	Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et sages-femmes	2026-09-14
Adopté par	Isabelle Papineau, Direction des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique	2026-10-22
	Caroline Bourassa-Fulop, Direction médicale et des services professionnels	2026-10-26
Commentaires		

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Montérégie-Ouest
Québec